

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
17	11	4	15

Séance du 16 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le seize du mois de février,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **10 février 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Membres excusés : Christian BOUILLET (pouvoir à Myriam FANGET), Emmanuel BRION (pouvoir à Aurélien SICARD), Christophe MEURENAND (pouvoir à Alain SICARD), Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Catherine THOINON), Agathe DORMANT.

Membres absents : Pascale LARRAN

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : **DEL.2023.02.16.01**

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux à la communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon pour les activités périscolaires – Avenant n°1.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 24 février 2022 par laquelle une convention a été passée avec la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon pour la mise à disposition de locaux par la commune dans le cadre des activités périscolaires. La communauté de communes a transmis un projet d'avenant prenant en compte une clause de renonciation à recours

Il donne lecture du projet d'avenant proposé par la communauté de communes et invite le conseil municipal à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux à la communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon pour l'exercice de sa compétence périscolaire.
- Autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tout document associé à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

